

Instructions de course

NUIT DES ILES DU PONANT

31 août et 31 septembre 2024 – Bretagne Sud
Organisée par la Société Nautique de la Trinité sur Mer – Grade 5a

**NUIT DES ÎLES
DU PONANT**

Du 31 Août au 1^{er} Septembre 2024

Épreuves Championnats 2024 IRC
Equipage / Double / Solo

131 milles

La Trinité-sur-Mer

Création / Organisation
Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

accueil@snt-voile.org - 02 97 55 73 48 - www.snt-voile.org

Association loi 1901, éligible au mécénat

[Rejoindre le groupe Telegram de la course en scannant](#)



**La veille AIS et VHF (72/16) est obligatoire pendant toute la course.
(AC n°1.7 et IC n°1.7 et 19.2) [DP]**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées aux tableaux officiels
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV de 20h30 à 7h30.
- 1.5 [DP] Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour toutes les personnes de l'équipage. En conformité avec l'arrêté de manifestation nautique des Affaires Maritimes. Ceci modifie la RCV 40. [DP] pénalisé de 30 minutes ajouté au temps réel de courses par brassière non portée.
- 1.6 [DP] pour les bateaux navigants en double ou en solo, en plus de la brassière de sauvetage une balise personnelle AIS avec GPS devra être portée durant toute la course. Ceci modifie la RCV 40.
- 1.7 [DP] tous les bateaux devront avoir un émetteur – récepteur AIS en fonctionnement durant toute l'épreuve. Cette AIS doit être inscrit dans la liste du matériels installés, sur votre licence radio.
- 1.8 Les réglementations nationales pour une navigation semi-hauturière de la division 240.
- 1.9 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications aux instructions de course peuvent être faites **sur l'eau** par l'envoi du **pavillon Lima**, après diffusion du message, le comité de course pourra demander aux concurrents de faire un accusé de réception. Les concurrents resteront en veille obligatoire du canal VHF 72 pour instructions.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à l'entrée de la SNT, et sur groupe Telegram de la course.
- 3.2 Le PC course est situé à la SNT **06 08 58 74 13 (Gilles) ou par mail gilles.bricout@orange.fr**
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72/16.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons le plus proche de la SNT.
- 5.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les RCV Signaux de course).
- 5.3 Pointage Officiel à une marque (Voir l'annexe).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 samedi 31 août 2024 :

9h30 BRIEFING VHF (Canal 72) (Ceci modifie l'AC programme)

À partir de 10h00 : Mise à disposition pour la ou les première(s) classe(s) concernée(s).

Les départs pourront se faire par classe ou regroupement de classes à proximité du Chenal de la Trinité sur Mer en Baie de Quiberon

Dimanche 1er septembre 2024 :

Remise des prix : 11h00 à la SNT

*flamme Numérique utilisée comme signal d'avertissement sur le bateau comité.

Le n° de parcours pour chaque classe sera indiqué sur le Bateau comité et communiqué à la VHF. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par VHF.

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

- Les concurrents de la nuit des îles du Ponant devront arborer dans leur pataras, le pavillon "**Charlie**" du Code International tout au long de la course, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont. Ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras.
- Tous les bateaux devront avoir un numéro de voile LISIBLE de jour comme de nuit.
- Un bateau qui n'observerait pas ces règles sera considéré comme non identifiable et du coup, hors course (DNC) ceci sans instruction, même s'il avait pris le départ et fait le parcours correctement.
- Les bateaux du comité de course arboreront la Flamme SNT.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

La zone de départ et d'arrivée est à proximité du Chenal de la Trinité sur Mer.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS COTIER** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les N° des parcours seront communiqués au Briefing VHF.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS COTIER**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS COTIER** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

La marque de départ : bateau Comité arborant le pavillon orange et/ou une bouée gonflable jaune SNT.

Les marques d'arrivée : Bouée gonflable jaune SNT mouillée par 47°33.20N – 03°00.70W

Les marques de parcours sont définies dans l'annexe PARCOURS CÔTIER.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

Les zones considérées comme des obstacles, les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protection autour des bateaux de plongeurs ou bouée de plongeur et toutes zones interdites à la navigation par les IC.

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la cardinale Ouest Roche Révision, la zone mytilicole devant Houât, Zone expérimentale SEM-REV (éolienne) dans le Sud-Ouest d'Hoëdic doivent être respectées.

12. LE DEPART

Zone de départ se trouve à environ 1 mille dans le sud de la bouée bâbord du petit Trého du chenal de la Trinité.

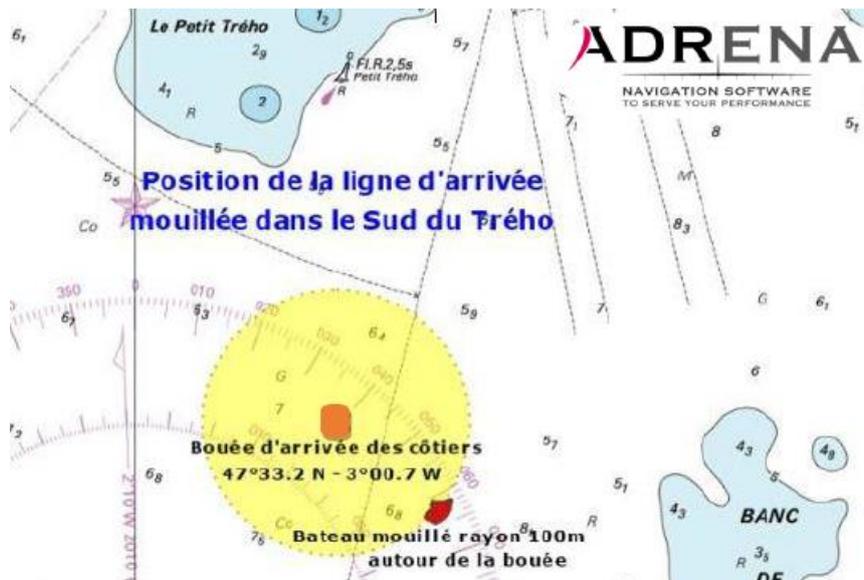
- 12.1 La ligne de départ est définie par le passage entre le mât arborant un pavillon orange du bateau du Comité de Course et la marque départ définie dans IC 10
- 12.2 La procédure de départ se donne en application de la RCV 26 (soit une procédure en 5 minutes),
- 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Marque manquante : en l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un "pavillon Mike", les skippers devront passer la position géographique de cette marque en "Latitude et longitude", référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 **La ligne d'arrivée** : La ligne d'arrivée est définie par le passage entre le mât arborant le pavillon bleu du bateau comité à laisser à tribord et la bouée jaune SNT mouillée par $47^{\circ}33.20N - 03^{\circ}00.70W$ à laisser à bâbord



- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.3 [DP] **5 minutes** avant de franchir la ligne d'arrivée, le bateau devra s'annoncer par VHF auprès de la ligne d'arrivée.
- 14.4 [DP] En cas d'arrivée de nuit, le bateau devra éclairer sa Grand-voile afin de montrer son numéro de voile, au passage de la ligne d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 [DP] [NP] **Pénalités Post Course** : L'annexe T1 est activée comme suit
- 15.3.1** À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-Course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- 15.3.2** Si un bateau accepte une Pénalité Post-Course pour un incident, le jury peut ne pas instruire les réclamations contre ce bateau concernant cet incident. Ceci modifie la règle 63.1.
- 15.3.3** Un bateau accepte une Pénalité Post-Course en remettant au secrétariat du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

16. TEMPS LIMITES

16.1 [DP] [NP] L'heure limite pour finir la course est le : Dimanche 1er septembre à 11h00.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les formulaires de réclamation ou de Pénalité Post Course, Les formulaires de réclamations, de demandes de réparation ou de réouverture sont disponible en ligne et doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

17.2 Le dépôt des réclamations pour chaque concurrent se fera à la SNT, le dimanche 1er septembre jusqu'à l'heure limite pour finir la course IC 16.1.

Le bateau réclamant devra prévenir de son intention de réclamer en passant la ligne d'arrivée conformément à la RCV 60.1, RCV 61.

17.3 Toutes les réclamations seront jugées le dimanche 1er septembre 2024 à partir de 9h30 dans les locaux de la SNT.

17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.5 *Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).*

17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :

- Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité ; Bateaux accompagnateurs ; Évacuation des débris.

17.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

a. Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;

b. Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la RCV 66.

17.8 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

18. CLASSEMENT

Le système de classement par points à minima (RCV Annexe A) s'applique.

18.1 - Le calcul des temps compensé des bateaux jaugés en IRC 2024 et Multi 2000 se fera en temps réel x TCC.

- Pour Les OSIRIS Habitable : Le coefficient temps sur temps s'appliquera et le CVL ne s'applique pas.

- Pour les classes Monotypes (Minimum 8 bateaux) le classement se fera en temps réel.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] Le responsable du bateau devra avoir complété sa liste d'équipage en ligne www.snt-voile.org jusqu'au vendredi 30 aout 2024 à 17h30.

La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course. Pour tout manquement à cette règle, le bateau sera classé DNC sans instruction.

19.2 [DP] : Pendant la course : Les concurrents devront rester en veille permanente sur le canal VHF 72 et le 16, ainsi que l' AIS en fonction (IC 1.7). En cas de problème de double veille, l'écoute du canal VHF16 est privilégié.

19.3 [DP] **Un bateau qui abandonne** la course doit le signaler au comité de course dans les plus brefs délais par tous les moyens à sa disposition. De plus, il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au PC Course de son port respectif.

1) en mer : Par VHF sur le canal **72**.

2) à terre : PC de Course : **06 08 58 74 13 (Gilles)** ou par mail : gilles.bricout@orange.fr

19.4 [DP] Carburant (ou autre source d'énergie) : Tout bateau devra disposer de la réserve nécessaire pour rejoindre le port le plus proche en cas d'avarie de gréement ou autre nécessité

19.5 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles, 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront la flamme SNT,
Tous les bateaux arborant cette flamme d'identification est un obstacle.

23 ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés en arborant le pavillon "N" de l'alphabet maritime international. *Les bateaux accompagnateurs ne doivent pas se situer sur le parcours et ses aires tactiques et ne gêner les concurrents sous aucun prétexte. Ils doivent porter secours et assistance selon la RCV 1.*
- 23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

25 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

La remise des prix aura lieu à la SNT le dimanche 1 septembre 2024 à 11h00.

29 HORAIRE DES MAREES - Horaires de La Trinité sur Mer

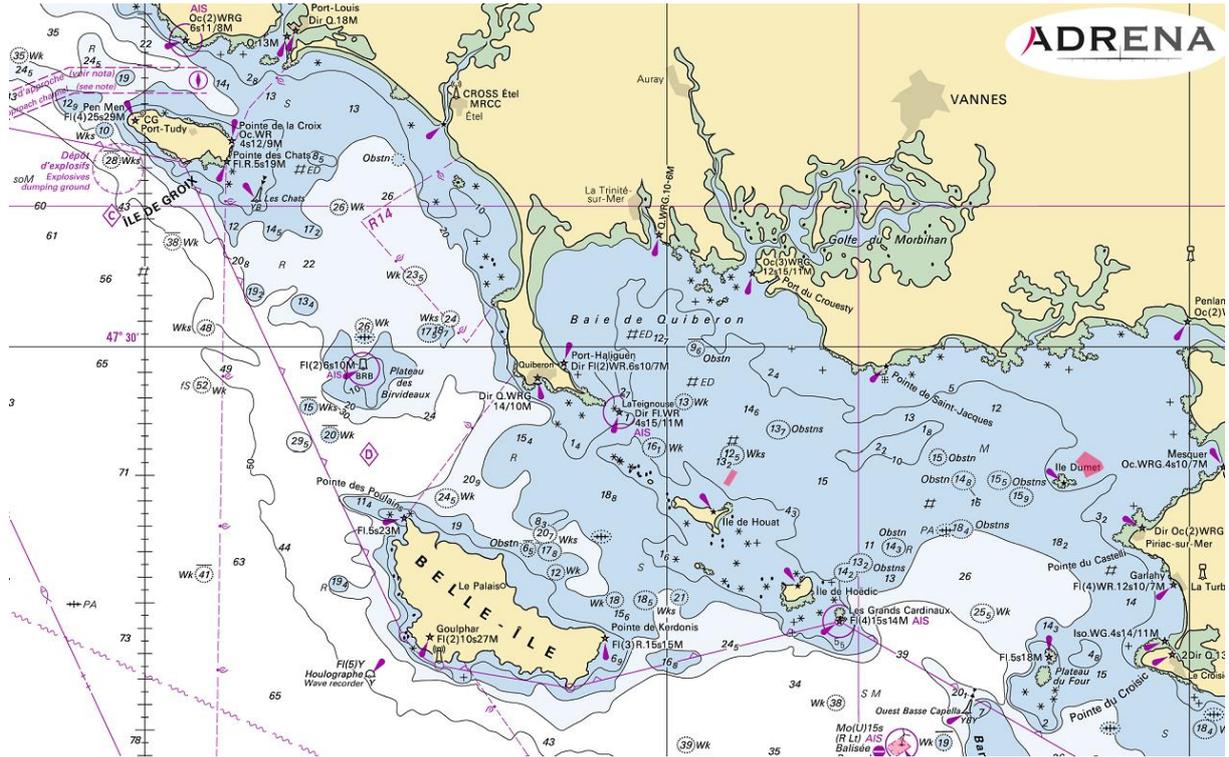
	Pleine mer	coëf	Basse mer	lever du soleil	coucher du soleil
Samedi 31 août	04h31	57	10h16	07h30	20h53
	16h40	63	16h40		
Dimanche 1 septembre	05h03	68	11h00	07h31	20h51
	17h08	73	23h28		

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Gilles BRICOUT et les bénévoles de la SNT

Président du jury : Marc EYMOND

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS CÔTIER

Le n° de parcours pour chaque classe sera indiqué lors du Briefing VHF et avant la procédure de départ et communiqué à la VHF. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par le canal VHF

Parcours N°1 (120 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)

Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée cardinale Est les galères à contourner en la laissant à tribord

Belle-Ile à contourner en la laissant sur tribord

Phare des Birvideaux à contourner en le laissant à bâbord

Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Nord Basse Méлите à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur bâbord

Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur bâbord

Ile de Groix à contourner en la laissant sur bâbord

Phare des Birvideaux à laisser à Bâbord

Bouée de danger isolée du pot de fer à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud Le chariot à laisser à bâbord

Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur tribord

Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°2 (120 milles) (sens inverse du PC N°1)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)
 Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.
 Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur bâbord
 Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur tribord
 Bouée cardinale Sud Le chariot à laisser sur tribord
 Bouée de danger isolée du pot de fer à laisser sur tribord
 #Phare des Birvideaux à laisser sur tribord
 Ile de Groix à contourner en la laissant sur tribord
 Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur tribord
 Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur tribord
 Bouée cardinale Nord Basse Mélite à laisser sur tribord
 Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur tribord
 Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord
 Belle-Ile à contourner en la laissant sur bâbord
 # Bouée cardinale Est les galères à contourner en la laissant sur bâbord
 Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse du milieu, Goué Vas Est, Nord Est Teignouse, Basse nouvelle)
 Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°3 (150 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)
 Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.
 Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
 Bouée cardinale Est les galères à contourner en la laissant à tribord
 Belle-Ile à contourner en la laissant sur tribord
 # Phare des Birvideaux à contourner en le laissant à bâbord
 Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur bâbord
 Bouée cardinale Nord Basse Mélite à laisser sur bâbord
 Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur bâbord
 Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur bâbord
 Bouée cardinale Sud la Jument de Glénan à contourner en la laissant sur bâbord
 Ile de Groix à contourner en la laissant sur bâbord
 # Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord
 Bouée de danger isolée du pot de fer à laisser sur bâbord
 Bouée cardinale Sud Le chariot à laisser à bâbord
 Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
 Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant bâbord
 Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur tribord
 Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°4 (100 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)
 Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.
 Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur bâbord
 Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant tribord
 Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur tribord
 #Bouée cardinale Est les galères à contourner en la laissant à tribord
 Bouée cardinale Sud les Chats à contourner en la laissant sur bâbord
 Belle-Ile à contourner en la laissant sur bâbord
 #Bouée cardinale Est les galères à contourner en la laissant à bâbord
 Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
 Ligne d'arrivée (IC14.1)

D'autres parcours pourront être diffusés par avenant aux IC.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS COTIER** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque (#) dans la description du parcours en annexe 1

ANNEXE DIVERS

Règles RIPAM :

-Les navires à passagers, Navires "Cargos" de commerce et navires de pêches sont prioritaires (voir liste des navires privilégiés dans les RIPAM).

-Tous voiliers en course doivent passer largement sur l'arrière des bateaux précités.

-À l'approche d'un chenal les navires de plus de 24m sont privilégiés.

-Nageurs, Plongeurs et chasseurs en apnée : les concurrents doivent passer à plus de 150m de la bouée et/ou arborant le pavillon croix de saint André ou Alpha.

Zone interdite à la navigation ou réglementée :

a) Zone mytilicole de Houat définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

b) Zone Éolienne flottante SEM dans le SE Hoëdic – Ouest Basse Capella
Navigation interdite dans la zone définie par une droite reliant 4 bouées (marques spéciales).

c) Zones de projet d'éoliennes flottantes au Sud Bretagne
Tout bateaux travaillant sur cette zone est à éviter en passant à plus de 500m derrière.

d) toutes zones ou points données dans les AVURNAV en vigueur, Il appartient à chaque skipper de s'informer sur les AVURNAV en cours sur la zone de course.